

Stefan Avdjiev  
stefan.avdjiev@bis.org

Patrick McGuire  
patrick.mcguire@bis.org

Philip Wooldridge  
philip.wooldridge@bis.org

## Statistiques bancaires internationales BRI – incorporation de nouvelles données<sup>1</sup>

*Les statistiques bancaires internationales BRI ont évolué au fil des ans de manière à rendre compte des mutations au sein du système financier international. Elles viennent de faire l'objet d'améliorations, notamment par l'ajout de nouvelles informations, d'une part, sur l'activité locale des banques et, d'autre part, sur les contreparties des établissements bancaires. Ces améliorations devraient permettre une analyse plus fine des activités de prêt et de financement des banques, et de leur rôle dans la propagation des chocs d'un pays à un autre.*

JEL : C820, F340.

Ces 25 dernières années, les banques ont gagné en taille et en complexité, elles offrent désormais de très nombreux services et produits aux quatre coins du monde. Certaines ont fortement recours au financement de gros ou à des sources de financement autres que les dépôts, souvent octroyées par des intermédiaires financiers non bancaires sur lesquels on dispose de peu d'informations. Or, les séries historiques ne rendaient pas suffisamment compte de ce type de mutations du système financier international (BIS (2011)). Il était alors difficile de déterminer où, sur quels instruments ou encore sur quel volet du bilan bancaire pouvaient surgir des fragilités, et il était encore plus ardu d'évaluer les incidences éventuelles de vulnérabilités dans un segment du système financier sur d'autres segments.

En 2012, le Comité sur le système financier mondial (CSFM), qui supervise la collecte des statistiques bancaires internationales BRI (IBS - *BIS international banking statistics*), a approuvé tout un ensemble d'améliorations dans le but de combler le manque persistant de données et de mieux rendre compte du nouveau paysage financier (CSFM (2012)). Dans une large mesure, ces améliorations découlent des enseignements tirés de la Grande Crise financière de 2007-2009, qui a révélé de sévères lacunes dans les données permettant d'assurer un suivi et une prise en charge adéquats des risques en matière de stabilité financière<sup>2</sup>.

Ces améliorations suivent deux axes principaux. Premièrement, elles étendent le champ des statistiques sur le bilan des établissements bancaires afin d'inclure, outre leurs activités

<sup>1</sup> Les opinions exprimées dans cette étude sont celles des auteurs et ne reflètent pas forcément celles de la BRI. Nous tenons à remercier Claudio Borio, Ben Cohen, Dietrich Domanski, Siew Koon Goh, Swapan Kumar Pradhan, Hyun Song Shin, Bruno Tissot et Christian Upper pour leurs commentaires sur les versions antérieures de ce document ainsi que Pablo García-Luna et Sebastian Goerlich pour leur travail statistique et leurs recherches remarquables.

<sup>2</sup> L'incorporation de nouvelles données dans les IBS s'inscrit dans le cadre plus large des efforts menés à l'échelle internationale pour combler les lacunes en matière de données révélées par la crise financière. Ainsi, le CSFM a avalisé l'extension du champ des statistiques sur les contrats dérivés sur défaut. Sa décision a été appliquée en 2011 (CSFM (2009), Vause (2011)). Avec son initiative sur le déficit d'information, le G 20 a préconisé l'amélioration d'un grand nombre de statistiques (CSF et FMI (2009)).

internationales, leurs positions locales. Deuxièmement, elles apportent davantage de précisions sur le secteur des contreparties, en particulier sur les expositions des banques à des financements accordés par des contreparties financières non bancaires et sur le recours à ce type de financement par les banques. La suite de l'étude présente en détail les améliorations et explique comment en tirer parti à des fins d'analyse.

## Aperçu des améliorations

Les IBS se composent de deux séries : les statistiques bancaires territoriales (LBS - *locational banking statistics*) et les statistiques bancaires consolidées (CBS - *consolidated banking statistics*), collectées à partir de méthodologies différentes. Prises conjointement, elles constituent une source d'information de premier plan pour évaluer les risques d'instabilité financière, comprendre le rôle des banques dans la propagation des chocs d'un pays à un autre et suivre l'évolution des modèles opérationnels des banques actives à l'international.

Les LBS servent principalement à analyser les flux financiers entre pays. Elles décrivent les positions d'établissements bancaires situés dans 44 pays déclarants vis-à-vis de contreparties résidant dans plus de 200 pays. Ces statistiques sont compilées selon les principes de la balance des paiements et de la comptabilité nationale, les données sont donc collectées par pays de résidence de l'entité et ne sont pas corrigées des positions intragroupes ou intrasecteurs.

Les CBS, quant à elles, donnent des informations sur les expositions au risque-pays des banques actives à l'international. Contrairement aux LBS, les CBS sont compilées par nationalité, en suivant l'approche consolidée utilisée par les autorités de contrôle bancaire. Les activités des établissements qui font partie d'un même groupe bancaire sont consolidées et déclarées par le pays du siège de la société mère<sup>3</sup>. Le tableau 1 offre une vision d'ensemble des différentes ventilations qui figurent dans chaque série. Par ailleurs, une étude connexe publiée dans le présent *Rapport trimestriel* décrit plus en détail les deux séries.

Les principales améliorations approuvées par le CSFM sont au nombre de cinq.

Premièrement, tant dans les LBS que dans les CBS, les statistiques sur les bilans bancaires ont été étendues et couvrent désormais non seulement les activités internationales des banques mais aussi leurs positions locales. Dans les LBS, les banques sont dorénavant invitées à déclarer leurs positions locales (positions sur les résidents du pays où sont implantés leurs établissements) en monnaie locale, afin de compléter les données existantes sur les positions locales libellées en devise<sup>4</sup>. Dans les CBS, les banques actives à l'international déclarent depuis fin 2013 l'ensemble de leurs créances consolidées sur les résidents de leur pays d'origine (pays du siège de la société mère).

Deuxièmement, les CBS comportent désormais des données sur le passif du bilan consolidé des banques. Auparavant, très peu d'informations sur le passif des banques étaient collectées dans le cadre des CBS : seulement les engagements locaux de leurs établissements à l'étranger et seulement les engagements libellés en monnaie locale. Depuis fin 2013, les banques déclarent le total de leurs

<sup>3</sup> Dans les IBS, on suppose que la société mère est l'entité juridique de plus haut niveau sur lequel s'exerce le contrôle consolidé des autorités prudentielles (BIS (2014)). Pour la plupart des groupes bancaires, la nationalité est celle du pays où se trouve son siège.

<sup>4</sup> Dans les IBS, la « monnaie locale » désigne la monnaie du pays où est implanté l'établissement bancaire qui enregistre la position. Il ne s'agit pas nécessairement de la monnaie du pays d'origine (pays du siège de la société mère). Ainsi, la monnaie locale de la filiale espagnole d'une banque britannique est l'euro, et non la livre sterling. Pour n'importe quelle banque, les positions locales en monnaie locale peuvent être libellées dans plusieurs monnaies, tout dépend du nombre de pays dans lesquels la banque possède un établissement.

engagements sur une base consolidée ainsi qu'une ventilation par instrument<sup>5</sup>. Elles communiquent également le total de leurs fonds propres, d'autres mesures de fonds propres et le total de leurs actifs (financiers et non financiers).

Troisièmement, tant dans les LBS que dans les CBS, la précision de la ventilation sectorielle des contreparties a été accrue. La distinction entre contreparties financières non bancaires et contreparties

## Vue d'ensemble des nouvelles données figurant dans les statistiques bancaires internationales BRI (IBS)

Les nouvelles données sont indiquées en rouge<sup>1</sup>

Tableau 1

Statistiques bancaires territoriales (LBS)		Statistiques bancaires consolidées (CBS)	
		Sur la base de la contrepartie directe	Sur la base du risque ultime
Nombre de pays déclarants <sup>2</sup>	44	31	25
Éléments déclarés	Actifs financiers (créances) et engagements	Actifs financiers (créances), <b>total des créances, engagements, fonds propres</b> , transferts de risque	Actifs financiers, autres expositions éventuelles
Monnaies présentées	Monnaie locale, USD, EUR, JPY, GBP, CHF, <b>autres (facultatif)</b>	Positions locales en monnaie locale : > 160	Non communiquées
Catégories d'échéance	Engagements : <b>titres de dette<sup>3</sup> (dont ≤ 1 an)</b>	Créances internationales : ≤ 1 an, entre 1 et 2 ans, > 2 ans Engagements : <sup>3</sup> ≤ 1 an, > 1 an	Non communiquées
Catégories d'instruments	Toutes nationalités confondues : prêts et dépôts, titres de dette, autres instruments	Actifs : créances, <b>total des actifs<sup>3</sup>, actifs pondérés des risques<sup>3</sup></b> Engagements <sup>3</sup> : <b>dépôts, titres de dette, dérivés, autres engagements</b> Fonds propres <sup>3</sup> : <b>total des fonds propres<sup>3</sup>, fonds propres de base<sup>3</sup></b>	Autres expositions éventuelles : dérivés, engagements de crédit, garanties octroyées
Pays de la contrepartie (nombre)	Toutes nationalités confondues (banque) : > 200 ( <b>dont pays déclarant</b> ) Pour certaines nationalités (banque) : ≥ 76 ( <b>dont pays déclarant</b> )	> 200 ( <b>dont pays déclarant</b> )	
Secteurs de la contrepartie	Banques <sup>4</sup> (dont : établissements intragroupes, banques centrales), établissements non bancaires <sup>5</sup> , <b>établissements financiers non bancaires, secteur non financier (administrations publiques, sociétés non financières, ménages)</b>	Secteur officiel (dont banques centrales), banques (hors banques centrales), secteur privé non bancaire, <b>institutions financières non bancaires, secteur privé non financier (sociétés non financières, ménages)</b>	

<sup>1</sup> L'incorporation des nouvelles données s'est étalée sur plusieurs années. Elle a débuté fin juin 2012 pour les LBS et fin 2013 pour les CBS et a suivi des rythmes différents selon les autorités déclarantes, d'où des lacunes pour les premières périodes de collecte, qui se combinent avec le temps. <sup>2</sup> Pour connaître la liste des pays déclarants et la date de la première incorporation de leurs données dans les IBS, consulter le site de la BRI ([www.bis.org/statistics/rep\\_countries.htm](http://www.bis.org/statistics/rep_countries.htm)). <sup>3</sup> Ventilation par pays ou par secteur de la contrepartie non communiquée. <sup>4</sup> Avant fin 2013, par nationalité seulement. <sup>5</sup> Avant fin 2013, par résidence seulement.

Source : BRI (2013).

<sup>5</sup> Dans les CBS, les engagements ne sont pas ventilés par pays de la contrepartie. Ils le sont, en revanche, dans les LBS, sur une base non consolidée.

non financières, qui figuraient auparavant dans la catégorie entités non bancaires, constitue la principale amélioration<sup>6</sup>. En outre, les banques sont invitées à distinguer les différents types de contreparties non financières : sociétés non financières, ménages et administrations publiques. Elles ne sont toutefois pas obligées de le faire, d'où des données incomplètes (infra). Dans les LBS, la ventilation des contreparties classées dans la catégorie banques est, elle aussi, désormais plus détaillée. En effet, depuis fin 2013, les banques différencient les types de contreparties bancaires (établissements bancaires liés - ou établissements affiliés intragroupes - banques hors groupes et banques centrales) par résidence de la contrepartie<sup>7</sup>.

Quatrièmement, les LBS ont été affinées pour accroître la granularité des informations collectées par nationalité de la banque déclarante. En particulier, depuis fin juin 2012, quatre composantes sont déclarées : pays de résidence de la banque déclarante, nationalité de la banque déclarante, pays de résidence de la contrepartie et monnaie de libellé des positions. Avant cette date, seulement trois des quatre composantes étaient déclarées conjointement que ce soit dans les CBS ou dans les LBS (tableau 2). L'encadré 1 explique comment ces nouvelles données permettent de mieux décrire la répartition géographique des opérations bancaires.

Les statistiques par nationalité les plus granulaires communiquées par une banque déclarante sont souvent composées de données fournies par un très petit nombre de banques. Ainsi, de nombreuses banques au Royaume-Uni ont des créances sur l'Afrique du Sud et plusieurs banques australiennes ont des bureaux au Royaume-Uni, toutefois, on peut imaginer que seules une ou deux banques australiennes ont des créances sur l'Afrique du Sud. Publier un agrégat, formé de données sur une ou deux banques, peut révéler des informations protégées sur les activités de ces banques. C'est pourquoi les autorités déclarantes classent comme confidentielles une part importante des nouvelles données qu'elles communiquent à la BRI. Ces données ne peuvent pas être rendues

#### Informations contenues dans les données déclarées aux fins des statistiques bancaires internationales BRI (IBS)<sup>1</sup>

Tableau 2

	Pays de résidence de la banque déclarante	Nationalité de la banque déclarante	Pays de résidence de la contrepartie	Monnaie de libellé	Instrument
Statistiques bancaires consolidées (CBS) <sup>2</sup>	Non	Oui	Oui	Non <sup>3</sup>	Non
Statistiques bancaires territoriales (LBS)					
Par pays de résidence	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Séries historiques par nationalité <sup>4</sup>	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Nouvelles données par nationalité <sup>5</sup>	Oui	Oui	Oui	Oui	Non

<sup>1</sup> « Oui » signifie que les données communiquées sont ventilées selon plusieurs critères, dont celui de la colonne en question. <sup>2</sup> Créances et les autres expositions éventuelles. <sup>3</sup> Sauf positions locales d'établissements à l'étranger libellées en monnaie locale. <sup>4</sup> Avant fin juin 2012. <sup>5</sup> Depuis fin juin 2012.

<sup>6</sup> Dans les CBS, les contreparties financières non bancaires étaient déclarées dans la catégorie secteur privé non bancaire (*non-bank private sector*), tout comme les sociétés non financières et les ménages. Quant aux administrations publiques, elles ont toujours été classées dans le secteur officiel (*official sector*) avec les banques centrales.

<sup>7</sup> Auparavant, différents types de contreparties bancaires étaient déclarés par nationalité dans les LBS, sans que soit précisé le pays de résidence de la contrepartie.

publiques par la BRI mais elles peuvent être utilisées comme élément de base dans la construction d'agrégats qui combinent des données de plusieurs pays déclarants.

Si les nouvelles données permettent de faire figurer dans les LBS des statistiques par pays de résidence, par nationalité de la banque déclarante et par pays de résidence de la contrepartie, la distinction entre statistiques par pays de résidence et par nationalité n'est pas inutile pour autant. En effet, la ventilation par instrument (prêts et dépôts - *loans and deposits*, titres de dette - *debt securities* et autres instruments - *other instruments*) continue de n'être communiquée que dans le cadre des LBS, par résidence (tableau 2).

Enfin, d'autres améliorations plus modestes ont été apportées. S'agissant des LBS, les banques déclarantes sont désormais encouragées à communiquer une ventilation par monnaie plus détaillée. Pour compléter les données par nationalité de la banque déclarante dans ces statistiques, les données par type de banque (succursale ou filiale) sont également déclarées, mais sans ventilation précise des positions transfrontières par pays de la contrepartie. De plus, la qualité des données a été améliorée grâce à une meilleure adéquation entre les pratiques de déclaration et les lignes directrices. Par exemple, dans certains pays déclarants, les autorités ont affiné la ventilation sectorielle de leurs données ainsi que d'autres ventilations. Ce type de changements méthodologiques s'est parfois traduit par une forte variation des encours déclarés.

Enfin, la BRI a entièrement repris les tableaux présentant les IBS afin d'inclure les nouvelles données collectées dans le cadre des améliorations (Encadré 2). Celles-ci ont amené la BRI à revoir la méthode de calcul ou la présentation de certains agrégats, d'où d'éventuelles modifications de données antérieures (voir encadré 3).

## Replacer les activités internationales des banques dans leur contexte

Les nouvelles IBS donnent une image plus détaillée de la taille et du champ des activités des banques actives à l'international. Elles permettent de mieux analyser les sources et utilisations des fonds de banques classées par nationalité ainsi que le degré d'internationalisation de ces banques.

Les nouvelles données sur les positions locales peuvent servir à comprendre l'importance relative des banques actives à l'international dans le crédit bancaire total accordé aux emprunteurs d'une économie en particulier. Auparavant, il n'était possible de mener une telle analyse que pour certaines composantes du crédit bancaire. Partant de l'exemple des banques canadiennes, le tableau 3 donne une idée de l'information qui peut être tirée des nouvelles IBS. Fin mars 2015, les prêts accordés par les banques canadiennes représentaient moins de 50 % des prêts transfrontières à des résidents canadiens, contre plus de 90 % des crédits bancaires octroyés localement. En outre, les créances en monnaie locale des banques canadiennes équivalaient à 75 % du total des créances de l'ensemble des banques déclarantes aux fins des LBS sur les résidents canadiens.

Les positions locales permettent également d'évaluer le degré d'internationalisation des banques selon leur nationalité. Il est possible que les banques ayant une forte activité locale soient moins vulnérables aux difficultés économiques ou financières que connaissent d'autres pays<sup>8</sup>, mais aussi qu'elles détiennent un portefeuille moins diversifié (Buch *et al.* (2005)). Le cadre de gauche du graphique 1 présente la part des créances étrangères consolidées dans le total des créances pour les banques actives à l'international de certaines nationalités. Fin mars 2015, les banques dont le siège se

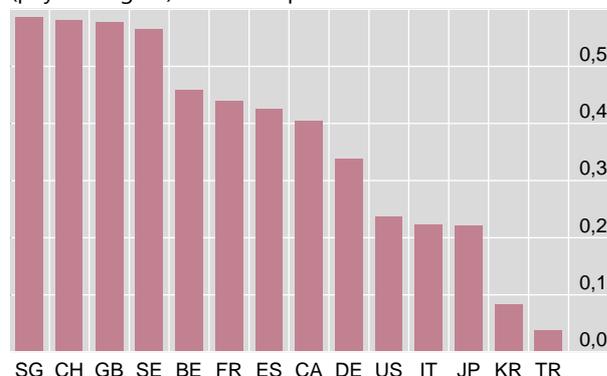
<sup>8</sup> Le compte de résultat est également un élément important pour évaluer la résilience des banques (Borio (2013)). Étant donné que les opérations à l'étranger sont plus rentables que les opérations locales, le bilan d'une banque pourrait offrir une vision tronquée de l'importance relative des activités internationales.

## Importance relative de l'activité bancaire internationale

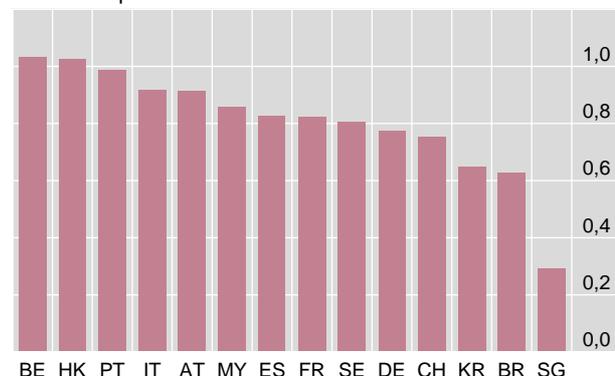
Fin mars 2015, activité bancaire internationale en fonction de l'activité totale

Graphique 1

Créances étrangères/créances totales, par nationalité (pays d'origine) de la banque<sup>1</sup>



Créances locales/crédit intérieur, par pays d'implantation de la banque<sup>2</sup>



AT = Autriche ; BE = Belgique ; BR = Brésil ; CA = Canada ; CH = Suisse ; DE = Allemagne ; ES = Espagne ; FR = France ; GB = Royaume-Uni ; HK = Hong-Kong RAS ; IT = Italie ; JP = Japon ; KR = Corée ; MY = Malaisie ; PT = Portugal ; SE = Suède ; SG = Singapour ; TR = Turquie ; US = États-Unis.

<sup>1</sup> Champ : créances consolidées des banques déclarantes aux fins des CBS sur la base de la contrepartie directe. Créances étrangères : créances sur des emprunteurs ne résidant pas dans le pays d'origine de la banque. Créances totales : créances étrangères et créances intérieures. <sup>2</sup> Créances locales sur des emprunteurs non bancaires exprimées en fonction du crédit intérieur à ces mêmes emprunteurs. Créances locales : créances des banques contributrices aux LBS sises dans un pays donné sur les résidents de ce pays. Crédit intérieur : crédit octroyé par tout établissement collecteur de dépôts sis dans un pays donné aux résidents de ce pays.

Sources : BCE ; FMI : *Statistiques financières internationales* ; données nationales ; BRI : CBS (tableau B1), LBS (tableau A2.1).

trouve à Singapour, en Suède, en Suisse et au Royaume-Uni se démarquaient par l'internationalisation de leurs bilans, les créances étrangères représentant plus de la moitié du total des créances. À l'inverse, les banques italiennes, japonaises et américaines étaient plus orientées vers le marché intérieur, les créances étrangères représentant moins de 25 % de l'ensemble de leurs créances.

Il convient de ne pas perdre de vue certains points lorsque l'on utilise les statistiques sur les positions locales. Premièrement, les banques déclarantes aux fins des LBS et des CBS constituent un sous-ensemble des banques. Ce sont des banques actives à l'international, c'est-à-dire, des banques qui réalisent beaucoup d'opérations transfrontières ou en devises. À l'inverse, une banque peu active à l'international peut détenir d'importantes positions à l'échelle nationale. Par conséquent, il est possible que les avoirs et engagements des banques déclarantes aux fins des LBS et des CBS sous-estiment les positions de l'ensemble des banques d'un pays ou d'une nationalité donnée. En outre, la couverture des bilans et les définitions utilisées dans les IBS pourraient différer de celles employées dans d'autres bases de données, comme les statistiques monétaires et financières nationales.

Le cadre de droite du graphique 1 compare les créances locales des banques déclarantes aux fins des LBS sur les emprunteurs non bancaires d'un pays donné au crédit bancaire intérieur mesuré par les statistiques monétaires et financières nationales. Dans la plupart des pays, ce ratio est certes inférieur à 1 mais il est proche de cette valeur. Au Japon notamment, il est supérieur à 1 parce que les LBS couvrent des actifs qui sont absents des statistiques monétaires et financières nationales. Dans d'autres cas, comme au Brésil et en Corée, ce ratio est, au contraire, très inférieur à un parce que les LBS ne prennent pas en compte les actifs de grandes banques peu actives à l'international.

En outre, même si plus de pays communiquent leurs données aux fins des LBS qu'aux fins des CBS, la couverture géographique des LBS est moins importante que celle des CBS. En effet, collectées sur une base consolidée, les CBS présentent les positions des établissements affiliés aux banques déclarantes dans le monde entier. Les LBS ne décrivent, quant à elles, que les positions des

## Créances des banques canadiennes dans le monde et créances de l'ensemble des banques déclarantes sur le Canada

Encours, à fin mars 2015, en mrds d'USD

Tableau 3

	Statistiques bancaires territoriales (LBS)			Statistiques bancaires consolidées (CBS) <sup>1</sup>
	Ensemble des banques déclarantes aux fins des LBS	Banques canadiennes Sur tous les secteurs	dont: intragroupe	Ensemble des banques canadiennes
Créances sur tous les pays	89 915	2 845	494	2 998
Créances sur les résidents canadiens	2 366	1 959	107	1 787
Créances locales d'éts sis au Canada	1 908	1 772	...	...
en monnaie locale <sup>3</sup> (CAD)	1 825	1 711	...	1 700
en devise	83	61	...	} <sup>6</sup> 87
Créances transfrontières	457	187	107	
en CAD <sup>4</sup>	1	–	–	...
dans une autre monnaie <sup>5</sup>	456	187	107	...
Créances sur le reste du monde	87 549	886	388	1 211
Créances locales <sup>2</sup>	59 613	152	23	...
en monnaie locale <sup>3</sup>	55 393	90	7	775
en devise	4 125	63	16	} <sup>6</sup> 436
Créances transfrontières	27 583	728	364	

<sup>1</sup> Créances sur la base de la contrepartie directe. <sup>2</sup> Créances enregistrées par des établissements bancaires sis dans le même pays que la contrepartie. <sup>3</sup> Créances libellées dans la monnaie du pays d'implantation de l'établissement bancaire. <sup>4</sup> Les données sur les créances transfrontières libellées en dollar canadien (CAD) sont incomplètes. <sup>5</sup> Peut inclure CAD en cas d'absence de déclaration spécifique. <sup>6</sup> Les créances transfrontières toutes monnaies confondues et les créances locales libellées en devise sont déclarées ensemble comme créances internationales (*international claims*).

Sources : BRI, CBS (tableaux B2 et B4.5), LBS (tableaux A5.8, A6.6 et A7.1).

établissements affiliés sis dans les pays déclarants. Dans la mesure où un système bancaire réalise d'importantes opérations dans les pays non déclarants ou dans des pays déclarants qui ne communiquent pas toutes les données demandées, les LBS (considérées par nationalité de la banque déclarante) peuvent donner une image faussée des activités de ce système bancaire à l'échelle internationale. Ainsi, si les créances consolidées des banques canadiennes sur tous les pays du monde atteignaient \$3 000 milliards fin mars 2015 (tableau 3), seulement \$2 400 milliards ont été comptabilisés dans les LBS (après exclusion des positions intragroupes). Cette différence s'explique principalement par le fait que les positions locales des établissements des banques canadiennes sis aux États-Unis et dans certains pays des Caraïbes ne sont pas comptabilisées dans les LBS parce que ces pays n'ont pas encore communiqué les données demandées. De plus, les CBS peuvent inclure les créances de filiales non bancaires des banques déclarantes qui relèvent du même périmètre en matière de supervision ou de comptabilité (courtiers en titre par exemple), contrairement aux LBS.

## Mieux connaître les contreparties des banques

Depuis longtemps déjà, les IBS fournissent des données précises par pays de résidence des contreparties mais n'offrent que peu de renseignements sur le secteur de ces contreparties. Les nouvelles données permettent d'analyser plus finement l'émergence de risques dans des secteurs particuliers, tout spécialement dans le secteur privé non bancaire, qui comprend les institutions financières non bancaires, les entreprises non financières et les ménages.

La Grande Crise financière a révélé les lacunes d'une approche se concentrant sur les pays et négligeant les secteurs. Même lorsque des fragilités ne sont pas visibles dans une économie, les difficultés rencontrées par certains secteurs peuvent être transmises à l'échelle mondiale par le biais d'expositions bancaires transfrontières et avoir des répercussions plus importantes sur la stabilité financière. Par exemple, dans les années 2000, certaines banques étrangères ont accumulé de fortes expositions sur les ménages aux États-Unis, ce qui a, par la suite, aggravé la contagion de la crise des crédits hypothécaires à risque (crise des *subprimes*). Les expositions bancaires aux structures *ad hoc*,

### Ventilation sectorielle des créances transfrontières, par région de la contrepartie<sup>1</sup>

En % des créances transfrontières sur l'ensemble des secteurs (sauf mention contraire) à fin mars 2015 Tableau 4

	Ensemble des pays	Pays développés	Places franches	Pays en développement			
				Afrique-Moyen-Orient	Asie	Europe	Amérique latine
Ensemble des secteurs (mrds USD)	\$28 041	\$20 165	\$4 032	\$512	\$1 860	\$563	\$627
Secteur bancaire	55,7	57,8	51,3	41,9	58,9	53,8	39,6
Intragroupe	34,5	21,1	29,3	5,2	20,7	14,2	11,4
Hors groupe <sup>2</sup>	21,2	36,7	21,9	36,6	38,2	39,6	28,1
Secteur non bancaire	42,6	40,3	48,3	56,2	38,3	45,2	60,1
Secteur financier	9,5	9,3	14,6	2,1	2,7	2,8	2,7
Secteur non financier	15,4	15,1	12,7	26,2	20,6	22,5	15,3
Sociétés non financières	5,3	4,7	5,1	14,7	6,3	14,2	6,5
Ménages	0,6	0,6	0,5	4,1	0,3	1,4	1,2
Administrations publiques	2,8	3,4	0,1	3,7	1,0	4,9	2,1
Entités non financières non attribuées	6,7	6,4	7,1	3,7	13,0	2,0	5,4
Secteur non bancaire non attribué <sup>3</sup>	17,7	16,0	21,0	27,9	15,0	19,8	42,1
Secteur non attribué	1,7	1,9	0,5	1,9	2,8	1,0	0,4
<i>Pour mémoire</i> : Sous-secteurs attribués <sup>4</sup>	73,9	75,7	71,5	66,4	69,2	77,2	52,1

<sup>1</sup> Encours des créances transfrontières des banques déclarantes aux fins des LBS. <sup>2</sup> Dont créances attribuées au secteur bancaire mais non attribuées par sous-secteurs (intragroupe ou hors groupe). <sup>3</sup> Créances attribuées au secteur bancaire mais non attribuées par sous-secteurs non bancaire (financier et non financier). <sup>4</sup> Part, en %, des créances transfrontières de tous les secteurs (sauf entités non financières non attribuées, secteur non bancaire non attribué et secteur non attribué) dans les créances transfrontières sur l'ensemble des secteurs.

Source : LBS (tableau A1).

courtiers en titres, fonds spéculatif et autres entités financières non bancaires, c'est-à-dire au « système bancaire parallèle »<sup>9</sup>, se sont, elles aussi, fortement accrues.

Les nouvelles données permettent de mieux comprendre les expositions au secteur privé non bancaire. Le tableau 4 présente la ventilation sectorielle des créances transfrontières des banques déclarantes aux fins des LBS sur certaines régions du monde. Dans certains pays déclarants, les banques n'ont pas encore communiqué leurs données selon la nouvelle ventilation sectorielle, la part des positions attribuées est donc relativement faible, moins de 75 % dans l'ensemble. C'est pourquoi les nouveaux tableaux publiés dans le *Bulletin statistique BRI* ne font pas encore apparaître la nouvelle ventilation sectorielle par pays de la contrepartie. Elle sera ajoutée lorsque les données correspondantes seront plus largement communiquées.

Malgré l'importance des créances non attribuées dans le total des créances, plusieurs tendances intéressantes se dégagent. Les créances sur le secteur non bancaire financier représentent une part relativement élevée des créances transfrontières sur les économies avancées et les places franches : 9 % et 15 %, respectivement. En revanche, les créances sur ce secteur comptent pour moins de 3 % des créances transfrontières sur chacune des quatre régions en développement composées d'économies de marché émergentes (EME). La part des créances sur le secteur non financier, en particulier sur les sociétés non financières, y est plus élevée. Enfin, rapportées aux créances, les positions intragroupes sont importantes dans la plupart des régions.

## Suivre l'évolution des sources de financement

Les nouvelles données apportent un éclairage supplémentaire sur les sources de financement des banques. Le fort recours à des sources de financement secondaires (autres que les dépôts de la clientèle) ou un recours accru à ce type de sources s'accompagne généralement d'une montée des risques (Hahm *et al.* (2013)).

La ventilation des engagements par instrument introduite dans les CBS permet de suivre l'évolution de la composition des engagements des banques dans le temps. Fin mars 2015, la part des dépôts dans le total des engagements et des fonds propres était comprise entre moins de 25 % pour les banques danoises et plus de 80 % pour les banques japonaises (graphique 2, cadre de gauche). Quant à la part des dérivés affichant une valeur de marché négative (du point de vue de la banque déclarante), elle s'établissait entre moins de 5 % pour les banques américaines et plus de 20 % pour les banques britanniques.

La ventilation sommaire des engagements par instrument présente dans les CBS constitue un point de départ pour mener des analyses plus poussées à partir d'autres sources d'informations. Il convient notamment de tenir compte des différences entre normes et pratiques comptables, qui nuisent, en particulier, à la comparabilité des données sur les dérivés et sur les mises en pension. D'après les normes internationales d'information financière (IFRS), qui s'appliquent en Europe et dans de nombreux autres pays, les banques ne peuvent pas compenser les actifs et les engagements financiers et les déclarer en termes nets aussi facilement que dans le cadre de certaines normes comptables nationales, notamment celles en vigueur aux États-Unis. En outre, dans les LBS et les CBS, les données enregistrées sous prêts et dépôts (*loans and deposits*) portent également sur des instruments que l'on pourrait assimiler à des sources de financement secondaires, comme notamment les prêts interbancaires et les mises en pension.

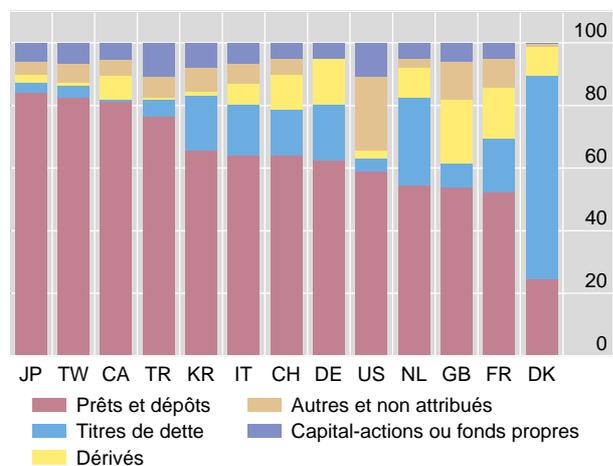
<sup>9</sup> Soit, de façon plus générale, toute intermédiation du crédit par le biais d'entités et d'activités ne faisant pas partie du système bancaire conventionnel (CSF (2014)).

## Composition des engagements, par nationalité de la banque déclarante

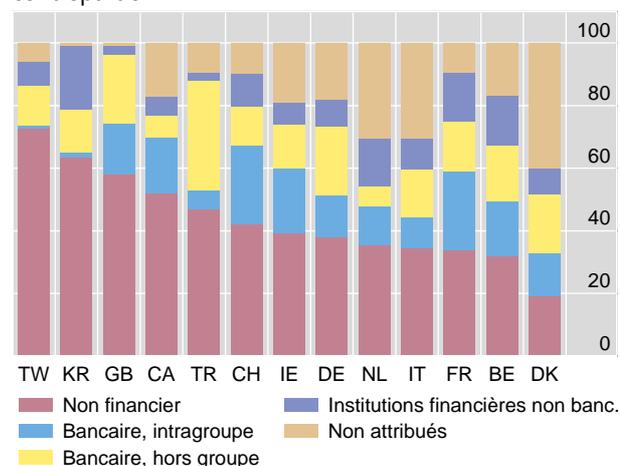
Encours fin mars 2015, en %

Graphique 2

Engagements consolidés, par instrument<sup>1</sup>



Engagements transfrontières, par secteur de la contrepartie<sup>2</sup>



BE = banques belges ; CA = banques canadiennes ; CH = banques suisses ; DE = banques allemandes ; DK = banques danoises ; FR = banques françaises ; GB = banques britanniques ; IE = banques irlandaises ; IT = banques italiennes ; JP = banques japonaises ; KR = banques coréennes ; NL = banques néerlandaises ; TR = banques turques ; TW = banques du Taïpei chinois ; US = banques américaines.

<sup>1</sup> Ensemble du passif et des fonds propres consolidés des banques déclarantes aux fins des LBS, hors positions intragroupes. <sup>2</sup> Engagements non consolidés des banques déclarantes aux fins des LBS, dont positions intragroupes et hors engagements des établissements bancaires situés hors des pays déclarants aux fins des LBS.

Sources : CBS(tableau B1) ; LBS (tableau A4.1)

Les LBS complètent la ventilation des engagements présente dans les CBS en fournissant des informations sur le secteur et sur la résidence des créanciers des banques. La composition sectorielle des engagements transfrontières a longtemps été ventilée par nationalité de la banque déclarante. Comme le montre le cadre de droite du graphique 2, les contreparties financières non bancaires représentent plus de 15 % des engagements transfrontières des banques belges, coréennes, françaises et néerlandaises (barres violettes). En comparaison, les banques britanniques et turques s'appuient davantage sur le financement interbancaire. En outre, les nouvelles données permettent d'approfondir les analyses en termes de répartition géographique du financement (encadré 1).

Si l'utilisation des statistiques sur les positions locales suppose de garder certains points à l'esprit (supra), il en va de même de l'analyse de la composition des engagements. Cette dernière doit tenir compte des engagements que les banques ne parviennent pas à attribuer à une contrepartie. Une banque doit certes toujours savoir qui sont ses débiteurs mais elle ne sait pas nécessairement qui sont ses créanciers, en particulier si l'emprunt prend la forme d'instruments négociables comme un titre de dette. Par conséquent, les engagements non attribués à une contrepartie peuvent représenter une part importante des engagements. Les engagements transfrontières non attribués (*unallocated*) par secteur de la contrepartie atteignaient \$2 200 milliards fin mars 2015, soit 9 % de l'encours des engagements transfrontières<sup>10</sup>. Les émissions de titres de dette pour compte propre représentaient près de 80 % de ces engagements.

<sup>10</sup> Les engagements non attribués que ce soit par secteur ou par résidence de la contrepartie s'élevaient à \$2 600 milliards fin mars 2013.

## Analyse de la ventilation par monnaie

La ventilation par monnaie est l'une des particularités des LBS. Les nouvelles données affinent cette ventilation, elles permettent ainsi une meilleure correction des variations trimestrielles des positions des banques en fonction des effets de change ainsi qu'une analyse plus complète de l'origine et de l'emploi de certaines monnaies.

La nouvelle ventilation par monnaie permet notamment d'obtenir de meilleures estimations des flux sous-jacents entre trimestres. Dans les IBS, seuls les encours sont collectés, les flux sont calculés par approximation de la variation des encours corrigée des discontinuités de séries et des variations de change. Même en l'absence de flux, des ruptures peuvent se produire en cas de changements dans la méthodologie, les pratiques de déclaration ou la population déclarante, appelées « ruptures » dans les séries chronologiques. En outre, les variations de changes ont une incidence sur la valeur en dollar des montants libellés dans une autre monnaie<sup>11</sup>. Toute information supplémentaire sur ces ruptures et sur la composition par monnaie des positions permet donc à la BRI d'accroître la qualité de ses données corrigées des ruptures de séries et des variations de change<sup>12</sup>.

En outre, la ventilation par monnaie, associée aux statistiques plus fines sur la contrepartie dans les LBS par nationalité de la banque déclarante, permet le calcul des variations corrigées des effets de change dans les créances de banques d'une nationalité donnée sur les résidents d'un pays donné. S'agissant des CBS, si de telles informations bilatérales sont depuis longtemps disponibles pour les encours, le calcul des variations corrigées des effets de change des couples nationalité de la banque - pays de la contrepartie n'est pas possible parce que la ventilation par monnaie est incomplète. S'appuyant sur les variations bilatérales des créances corrigées des effets de change obtenues à partir des nouvelles LBS, Avdjiev et Takáts (2014) déterminent les facteurs du côté de la demande et de l'offre du ralentissement de l'octroi de prêts bancaires transfrontières aux EME durant l'épisode de réduction progressive des achats d'actifs par la Fed en 2013.

La ventilation par monnaie permet également d'analyser les déséquilibres sur les marchés de financement. Durant les années 2000, de nombreuses banques ont mis en œuvre des stratégies de financement similaires. L'équivalent bancaire d'un comportement moutonnier sur le marché des titres (*crowded trade*) a engendré des risques systémiques qui ont aggravé la Grande Crise financière (McGuire et von Peter (2012)). Les nouvelles statistiques permettent de mieux comprendre dans quelle mesure les banques de différentes nationalités font leurs investissements dans une monnaie et se financent dans une autre. Il convient toutefois de rappeler que si de tels déséquilibres peuvent exposer les banques au risque de liquidité, ils ne créent pas nécessairement un risque de change. Les banques ont généralement recours à des swaps et à d'autres dérivés pour couvrir les asymétries dans la composition par monnaie de leurs actifs et engagements liquides. Or, ces couvertures ne sont pas comptabilisées dans la ventilation par monnaie des LBS.

Pour la première fois, les nouveaux tableaux, publiés dans le *Bulletin statistique BRI* présentent la composition par monnaie des créances et des engagements transfrontières sur des contreparties résidant dans un pays donné. La BRI a commencé à publier des positions libellées dans chacune des cinq monnaies principales (dollar, euro, yen, franc suisse et livre sterling) ainsi que des positions libellées dans d'autres monnaies (*other currencies*) et des positions non attribuées par monnaie

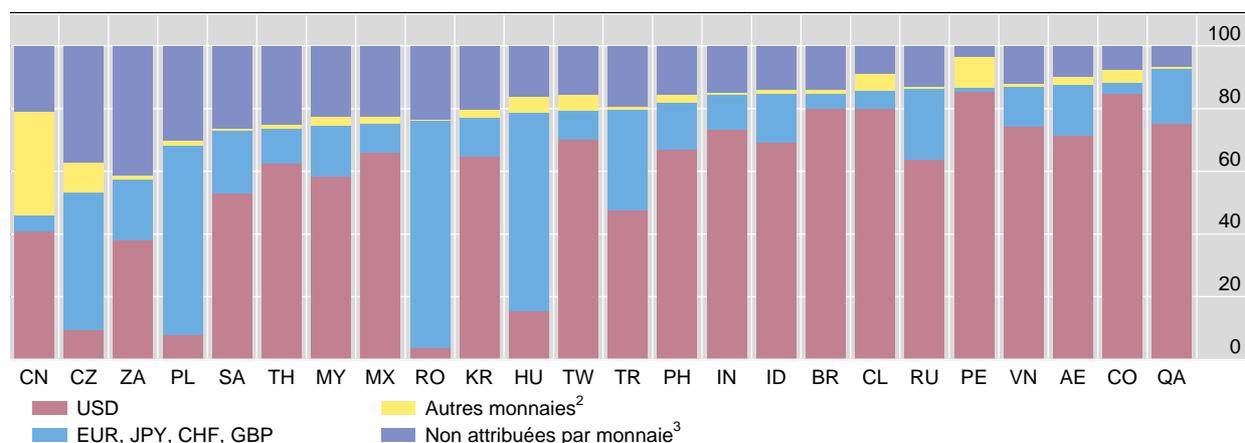
<sup>11</sup> Les encours sont déclarés à la BRI en dollar. La dépréciation (appréciation) d'une monnaie à l'égard du dollar donne lieu à une baisse (augmentation) de la valeur en dollar des positions libellées dans cette monnaie.

<sup>12</sup> Malgré les différentes corrections, une surestimation ou une sous-estimation des flux sous-jacents est toujours possible en raison de variations de valorisation, de dépréciations, de sous-déclaration des ruptures et de différences entre le taux de change à la date de transaction et le taux de change trimestriel moyen utilisé par la BRI pour convertir en dollar les variations libellées dans une monnaie.

## Composition par monnaie des créances transfrontières, par pays de la contrepartie<sup>1</sup>

Fin mars 2015, en %

Graphique 3



AE = Émirats arabes unis, BR = Brésil, CL = Chili, CN = Chine, CO = Colombie, CZ = République tchèque, HU = Hongrie, ID = Indonésie, IN = Inde, KR = Corée, MX = Mexique, MY = Malaisie, PE = Pérou, PH = Philippines, PL = Pologne, QA = Qatar, RO = Roumanie, RU = Russie, SA = Arabie Saoudite, TH = Thaïlande, TR = Turquie, TW = Taïpei chinois, VN = Vietnam, ZA = Afrique du Sud.

CHF = franc suisse ; EUR = euro ; GBP = livre sterling ; JPY = yen ; USD = dollar.

<sup>1</sup> Encours des créances transfrontières de l'ensemble des banques déclarantes aux fins des LBS dont estimations BRI des créances pour lesquelles la ventilation par monnaie est incomplète. <sup>2</sup> Autres que USD, EUR, JPY, CHF ou GBP. La monnaie de libellé n'est déclarée que par certains pays, c'est pourquoi cette information est incomplète. <sup>3</sup> Créances dont la monnaie de libellé précise n'est pas communiquée, dont créances déclarées comme libellées dans une autre monnaie que USD, EUR, JPY, CHF ou GBP.

Source : LBS (tableau A6).

(*unallocated*). Ces chiffres comprennent également certaines estimations calculées par la BRI pour corriger le manque de précision dans la ventilation par monnaie déclarée de certains pays.

Les positions libellées dans une autre monnaie que l'une des cinq monnaies principales, soit la somme des positions indiquées dans les catégories autres monnaies (*other currencies*) et non attribuées par monnaie (*unallocated*), ont enregistré une hausse régulière sur la dernière décennie, en particulier s'agissant de l'octroi de prêts transfrontières aux EME. À fin mars 2015, la part des créances enregistrées dans les catégories autres monnaies (*other currencies*) et non attribuées par monnaie (*unallocated*) dans les créances transfrontières était considérable pour de nombreuses grandes EME : elle était supérieure à 50 % dans le cas de la Chine et variait entre 30 % et 50 % pour l'Afrique du Sud, la République tchèque et la Pologne (graphique 3). Les statistiques sur la composition par monnaie de ce type de créances sont très incomplètes, l'information disponible semble toutefois indiquer que de telles positions tendent à être libellées dans la monnaie du pays de la contrepartie : le renminbi pour les créances transfrontières sur la Chine et le zloty pour celles sur la Pologne, par exemple<sup>13</sup>.

<sup>13</sup> La BRI poursuit son analyse de la composition des catégories autres monnaies (*other currencies*) et monnaies non attribuées (*unallocated*). Elle pourrait ensuite revoir sa méthodologie de calcul des variations corrigées des effets de change pour ces positions. À l'heure actuelle, la BRI considère que les positions non attribuées (*unallocated*) sont libellées en droit de tirage spécial (DTS), panier composé de quatre monnaies, dollar, euro, yen et livre sterling, défini par le FMI, et elle corrige les encours à partir du taux de change DTS-USD.

## Compléter les nouvelles données

Si la Grande Crise financière n'a pas été anticipée, cela tient davantage à l'utilisation d'une mauvaise grille d'analyse qu'à un manque de données pertinentes (Borio (2013)). Néanmoins, la crise de 2007-2009, à l'instar de nombre de crises avant elle, a mis en évidence un besoin d'informations plus précises. Les améliorations des IBS approuvées par le CSFM constituent une réponse à cette demande, elles consistent notamment en l'incorporation de nouvelles données visant à permettre aux analystes de mieux comprendre les évolutions du paysage financier et leurs éventuelles conséquences sur la stabilité financière.

Bien que l'incorporation des nouvelles données ait débuté en 2012, il faudra attendre quelques années encore pour que ces données soient complètes. La couverture mondiale des IBS devrait s'améliorer dans un futur proche. En effet, de nouveaux pays rejoindront bientôt la population déclarante. Les économies du G 20 qui ne contribuaient pas encore aux IBS (l'Argentine, la Chine, la Russie et l'Arabie Saoudite) prennent des mesures en ce sens dans le cadre de l'initiative du G 20 sur le déficit d'information. En outre, la représentativité des agrégats portant sur l'ensemble des pays déclarants s'accroîtra au fur et à mesure que les pays qui ont pris du retard dans la mise en œuvre des améliorations statistiques commenceront à déclarer les nouvelles données demandées.

La granularité des nouvelles données soulève quelques difficultés (Avdjiev et Wooldridge (2015)). Premièrement, plus les données sont fines, plus elles sont nombreuses et complexes, ce qui suppose une évolution des systèmes d'information des banques, des autorités déclarantes et de la BRI afin de maintenir la qualité des données. Deuxièmement, comme expliqué plus haut, plus les données sont précises, plus elles sont susceptibles de poser des problèmes de confidentialité et ce d'autant plus que le secteur bancaire poursuit sa consolidation et que certaines banques se sont retirées des activités bancaires internationales depuis la Grande Crise financière. Des efforts sont entrepris pour remédier à ces problèmes : il s'agit notamment de construire des indicateurs globaux à partir de données granulaires et d'encourager les banques à publier davantage d'informations sur leurs activités internationales.

La BRI compte publier de nouvelles données dans les prochaines années à mesure que celles-ci seront plus complètes et que les problèmes posés par leur granularité seront résolus. En effet, l'un des objectifs des améliorations demandées par le CSFM était d'accroître la disponibilité des IBS. Les IBS ont vocation à permettre aux banques centrales, aux décideurs et aux acteurs du marché de mieux analyser et gérer les risques, de façon plus transparente, pour en définitive contribuer à la stabilité financière. Les nouveaux tableaux publiés dans le *Bulletin statistique BRI* constituent, à cet égard, une étape importante et la BRI, en collaboration avec les banques centrales, continuera de s'employer à publier de nouvelles données et à en faciliter l'accès.

## Références

Avdjiev S., P. McGuire et P. Wooldridge (2015), « Enhancements to the BIS international banking statistics », *IFC Bulletin*, n° 39.

Avdjiev S. et E. Takáts (2014), « Cross-border bank lending during the taper tantrum: the role of emerging market fundamentals », *Rapport trimestriel BRI*, septembre 2014.

Banque des Règlements Internationaux (2011), « Remédier à l'insuffisance de données pour mieux mesurer le risque systémique », *81<sup>e</sup> Rapport annuel*, juin 2011, chapitre VI.

—— (2013), *Guidelines for reporting the BIS international banking statistics: version incorporating Stage 1 and Stage 2 enhancements recommended by the CGFS*, mars.

—— (2014), « *Guidelines for reporting the BIS international banking statistics: proposed revisions and clarifications to the March 2013 version* », juillet.

Borio C. (2013), « *The great financial crisis: setting priorities for new statistics* », *Journal of Banking Regulation*, vol 14 pp. 306-17 (également disponible sous la référence *BIS Working Papers*, n° 408, avril).

Buch C., J. Driscoll et C. Ostergaard (2005), « *Cross-border diversification in bank asset portfolios* », *ECB Working Papers*, n° 429, janvier.

Comité sur le système financier mondial (2009) : « *Credit risk transfer statistics* », *CGFS Publications*, n° 35, septembre.

—— (2012), « *Improving the BIS international banking statistics* », *CGFS Publications*, n° 47, novembre.

Fender I. et P. McGuire (2010), « *Bank structure, funding risks and the transmission of shocks across countries: concepts and measurement* », *Rapport trimestriel BRI*, septembre.

Conseil de stabilité financière (2014), « *Global shadow banking monitoring report 2014* », 30 octobre.

Conseil de stabilité financière et Fonds monétaire international (2009), « *The financial crisis and information gaps* », rapport aux ministres des Finances du G 20 et aux gouverneurs des banques centrales, octobre.

Friðriksson I.(2009), « *The banking crisis in Iceland in 2008* », remarques préparées pour un séminaire tenu à la Banque de Finlande, février.

Hahm J., H. Song Shin et K. Shin (2013), « *Noncore bank liabilities and financial vulnerability* », *Journal of Money, Credit and Banking*, vol. 45, août, pp. 3–36.

McCauley R., P. McGuire et G. von Peter (2012), « *After the global financial crisis: from international to multinational banking?* », *Journal of Economics and Business*, vol 64, n° 1, pp. 7–23.

McGuire P. et G. von Peter (2012), « *The dollar shortage in global banking and the international policy response* », *International Finance*, vol. 15, n° 2, pp. 155–178 (également disponible sous la référence *BIS Working Papers*, n° 291, octobre 2009).

Vause N. (2011), « *Enhanced BIS statistics on credit risk transfer* », *Rapport trimestriel BRI*, décembre.

## Répartition géographique de l'activité bancaire internationale

Traditionnellement, les statistiques bancaires internationales BRI (IBS - *BIS international banking statistics*) présentait la composition géographique des bilans bancaires sous deux angles différents. Ainsi, les statistiques bancaires territoriales (LBS - *locational banking statistics*) suivaient une approche par bureau non consolidée et faisaient apparaître les contreparties des succursales et des filiales dans un pays donné tandis que les statistiques bancaires consolidées (CBS - *consolidated banking statistics*) s'appuyaient sur une approche par groupe consolidée et montraient les contreparties des groupes bancaires dans le monde entier. Les nouvelles LBS conjuguent ces deux approches afin de faire apparaître les contreparties des groupes bancaires selon le pays de résidence des établissements des groupes bancaires. Elles permettent, en particulier, de lire dans un même tableau le pays de résidence de ces établissements, la nationalité du groupe et la résidence de leurs contreparties (Tableau 2). La réunion de ces informations était une analyse approfondie de la transmission internationale des chocs par les banques.

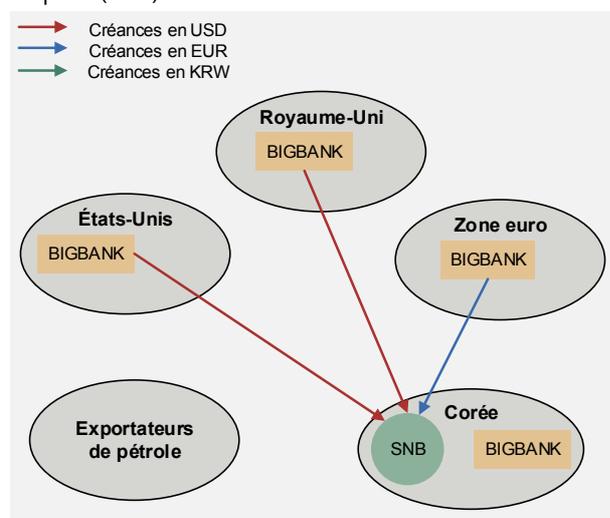
De nombreuses banques actives à l'international sont des organisations complexes : elles disposent de succursales et de filiales dans le monde entier et réalisent des transactions dans différentes monnaies et sur différents instruments. Cette complexité fait que, prises isolément, ni l'approche par établissement, ni celle par groupe ne parviennent à rendre compte des liens entre secteurs et entre pays (Fender et McGuire (2010) ; McCauley *et al.* (2012)). Pour mieux comprendre pourquoi, il n'est pas inutile de visualiser la structure opérationnelle d'un établissement fictif. Présenté dans le schéma ci-dessous, BIGBANK, représente une institution financière transnationale, qui affiche un large bilan et possède, dans différentes juridictions, des établissements liés par un système de financement intragroupe. Dans cet exemple, quatre établissements de BIGBANK ont des créances, libellées dans trois monnaies différentes, sur des entités non bancaires en Corée. Le passif de BIGBANK se compose de dépôts en euro, d'emprunts de gros en dollar, de dépôts d'exportateurs de pétrole en dollar et de fonds intragroupes en euro échangés contre dollar. Autrement dit, sur l'ensemble des établissements, ce sont quatre structures de passif différentes qui soutiennent l'actif de la banque.

Les données consolidées par groupe ne donnent qu'une idée partielle des risques de financement inhérents au bilan mondial de BIGBANK. En effet, la consolidation compense les positions des établissements qui fournissent des dollars aux marchés des swaps cambistes ou aux marchés interbancaires de gros avec celles des établissements qui empruntent des dollars, faisant apparaître l'entité consolidée comme un emprunteur net. Cette compensation suppose de manière implicite que les ressources d'un site géographique peuvent être immédiatement utilisées ailleurs,

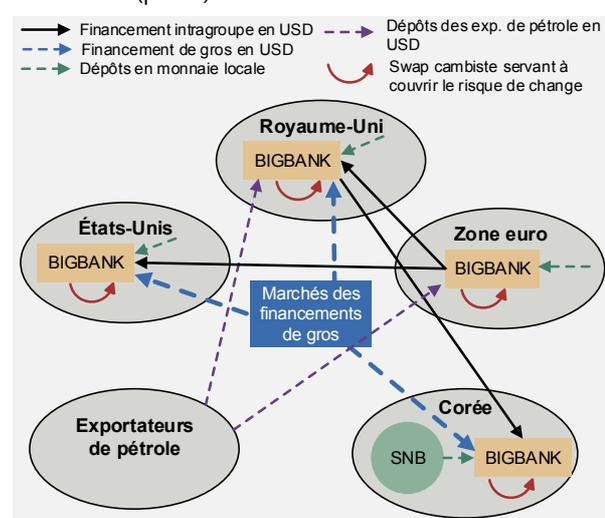
### Structures des opérations mondiales d'un établissement financier fictif BIGBANK

Graphique A

#### Emplois (actif)



#### Ressources (passif)



SNB = secteur non bancaire.

c'est-à-dire que le « marché des capitaux interne » de l'établissement fonctionne sans heurts. Or, il est peu probable qu'il en aille ainsi en période de crise, sachant qu'il faudrait alors liquider des actifs et dénouer des opérations de couverture pour libérer des fonds, ce qui peut s'avérer coûteux. Il est possible en outre que les règles qui régissent les mouvements de capitaux et la liquidité dans le pays d'accueil interdisent à un établissement de venir en aide à des établissements du même groupe implantés dans d'autres pays. Dans le cas des banques islandaises en 2008, par exemple, les autorités de pays tiers ont restreint les transferts d'actifs des établissements affiliés (Friðriksson (2009)).

Il apparaît, à la lumière de cet exemple, que la complexité des opérations réalisées par les banques est un élément important pour comprendre la propagation des chocs entre secteurs et entre pays, mais aussi que la description géographique des opérations bancaires qui conjugue approche par établissement et par groupe fournit de précieuses informations sur cette complexité.

## Statistiques bancaires internationales BRI (IBS) : introduction de nouveaux tableaux

La BRI a entièrement revu les tableaux présentant les statistiques bancaires internationales BRI (IBS - *BIS international banking statistics*). Les nouveaux tableaux sont plus complets : ils intègrent en particulier de nouvelles données collectées dans le cadre des améliorations apportées aux statistiques bancaires territoriales (LBS - *locational banking statistics*) et aux statistiques bancaires consolidées (CBS - *consolidated banking statistics*). Ils sont également plus faciles à utiliser. Plus spécifiquement, la BRI a notamment introduit des tableaux par pays qui rassemblent désormais en un seul tableau toutes les informations relatives aux positions des banques sur un pays donné.

Les nouveaux tableaux sont publiés dans la section A du *Bulletin statistique BRI* pour les LBS et dans la section B pour les CBS<sup>①</sup>. Chaque section s'ouvre sur des tableaux de synthèse couvrant l'ensemble des pays, suivis de tableaux par pays plus détaillés. La version PDF du *Bulletin* ne comprend que certains tableaux par pays, les autres sont disponibles sur le site internet de la BRI ([www.bis.org/statistics/bankstats.htm](http://www.bis.org/statistics/bankstats.htm)) ou via le nouvel explorateur de données BIS Statistics Explorer ([stats.bis.org/statx/](http://stats.bis.org/statx/)).

Les tableaux A1 à A4 offrent une vue d'ensemble des LBS ventilées par secteur de la contrepartie. Chacun se décompose en deux tableaux, l'un présentant les encours, l'autre, les variations corrigées des effets de change et des ruptures de série. Le tableau A1 présente de façon synthétique les différentes ventilations disponibles : par secteur, mais aussi par région de résidence de la contrepartie, par monnaie et par instrument. Le tableau A2 montre la composition sectorielle des créances et des engagements des banques déclarantes aux fins des LBS par pays d'implantation de la banque, c'est-à-dire les positions des banques sises dans un pays déclarant donné sur des contreparties sises à l'étranger. Quant au tableau A3, il décrit la composition sectorielle des créances et des engagements sur des contreparties sises dans plus de 200 pays, c'est-à-dire les positions transfrontières de toutes les banques déclarantes aux fins des LBS sur les contreparties d'un pays donné. Enfin, le tableau A4, par nationalité, indique la composition sectorielle des positions transfrontières des banques d'un pays donné.

Les tableaux par pays A5 à A7 présentent de façon détaillée les LBS sous trois angles différents : par pays de résidence de la banque déclarante, par pays de résidence la contrepartie et par nationalité de la banque déclarante. La BRI compte enrichir ces tableaux de nouvelles données à mesure que la qualité et le degré de complétude des données progressent. Quant au tableau A8, il décrit les créances et les engagements des banques déclarantes aux fins des LBS sur le secteur des banques centrales.

Les tableaux B1 à B3 donnent un aperçu général des CBS déclarées par les banques de différentes nationalités, sans toutefois préciser le pays de la contrepartie. Le tableau B1 présente de façon synthétique les créances totales des banques déclarantes aux fins des CBS en distinguant créances locales et créances étrangères. Il indique également, par nationalité, le total des actifs et les engagements par instrument, ainsi que le niveau de fonds propres. Le tableau B2 montre les créances étrangères sur la base de la contrepartie directe ainsi qu'une ventilation par secteur et par échéance résiduelle de la composante internationale des créances. Quant au tableau B3, il présente les créances étrangères et d'autres expositions étrangères éventuelles sur la base du risque ultime.

Le tableau B4, par pays, montre les CBS bilatérales sur les contreparties d'un pays donné pour des banques de différentes nationalités. Le *Bulletin statistique BRI* en présente seulement 29 mais l'ensemble des tableaux, soit plus de 200 pays, est disponible sur le site de la BRI. Le tableau B4 distingue banques étrangères (*foreign banks*) et banques locales (*domestic banks*). « Banque étrangère » désigne toute banque dont le siège se trouve à l'étranger (plus précisément dont le siège de la société mère se trouve à l'étranger). Il s'agit essentiellement de banques sises dans les pays déclarants aux fins des CBS, mais le tableau inclue également les positions non consolidées d'établissements sis dans les pays déclarants aux fins des CBS et dont le siège se trouve dans un autre pays. « Banque locale » désigne toute banque dont le siège se trouve dans le pays en question. Ainsi, dans le tableau sur le Japon, les créances des banques japonaises sur les résidents japonais figurent sous la rubrique banques nationales (*Domestic banks*), à la ligne établissements dans le monde (données consolidées) (*Worldwide offices (consolidated)*). Dans la rubrique banques étrangères (*Foreign banks*), la ligne Japon est vide.

<sup>①</sup> Les tableaux de la section A remplacent les tableaux 1 à 8 de l'ancienne *Annexe statistique* et ceux de la section B les tableaux 9A à 9E. Un tableau de correspondance entre les anciens et les nouveaux tableaux est disponible sur le site de la BRI ([http://www.bis.org/statistics/annex\\_map.htm](http://www.bis.org/statistics/annex_map.htm)).

## Révisions des statistiques bancaires territoriales (LBS) et des statistiques bancaires consolidées (CBS)

À l'occasion de la publication de nouvelles données collectées dans le cadre des améliorations apportées à ses statistiques, la BRI a revu certaines des informations qui figuraient dans les statistiques bancaires territoriales (LBS - *locational banking statistics*) et les statistiques bancaires consolidées (CBS - *consolidated banking statistics*). Ces révisions tirent parti des nouvelles données pour améliorer la qualité des agrégats calculés par la BRI mais elles se traduisent par certaines ruptures dans les séries historiques.

Dans les LBS, les modifications consistent à exclure les positions non attribuées (*unallocated*) par secteur de la contrepartie des données relatives au secteur bancaire. Auparavant, la BRI estimait les positions vis-à-vis du secteur bancaire dans le pays de de la contrepartie en calculant la différence entre les positions vis-à-vis de tous les secteurs et celles vis-à-vis du secteur non bancaire. Les données relatives au secteur bancaire comprenaient donc également des positions non attribuées par secteur de la contrepartie. À partir de fin juin 2012, la BRI a commencé à collecter des données sur les positions non attribuées par secteur, d'une part, ainsi que des positions vis-à-vis des sous-secteurs bancaires attribuées par pays de la contrepartie<sup>①</sup>, d'autre part. Ces nouvelles données permettent d'améliorer les estimations des positions sur le secteur bancaire. Les modifications ont été appliquées à l'ensemble des séries historiques et leur effet est le plus visible après fin juin 2012<sup>②</sup>. Il est particulièrement significatif pour les engagements interbancaires. À partir de fin 2014, du fait de l'exclusion des positions non attribuées, les engagements transfrontières des banques déclarantes BRI vis-à-vis des établissements bancaires ont baissé de \$2 200 milliards pour s'établir à \$15 200 milliards contre une diminution de \$500 milliards pour les créances interbancaires qui sont passées à \$16 200 milliards.

Dans les CBS, les données sur les positions de l'ensemble des banques déclarantes sur les contreparties d'un pays donné ont été révisées pour mieux différencier les positions des banques étrangères et nationales, les banques nationales désignant celles dont le siège est sis dans le pays en question. Historiquement, certaines informations déclarées par des banques nationales étaient enregistrées avec des données issues de banques étrangères lorsque le pays de la contrepartie était un pays déclarant aux fins des CBS. En particulier, les créances de l'ensemble des banques déclarantes sur la base de la contrepartie directe incluaient les créances transfrontières non consolidées des établissements à l'étranger d'une banque nationale sur les résidents de son pays d'origine<sup>③</sup>. Ainsi, les créances sur le Japon comprenaient auparavant les créances d'établissements japonais implantés dans d'autres pays déclarants aux fins des CBS. À fin du mois de mars 2015, les créances non consolidées des établissements à l'étranger des banques japonaises sur le Japon s'élevaient à \$500 milliards. Quant aux créances des banques étrangères (c'est-à-dire non japonaises) sur le Japon, elles atteignaient \$800 milliards sur la base de la contrepartie directe. Alors que ces deux chiffres figuraient tous deux dans les statistiques publiées par la BRI pour l'ensemble des banques déclarantes (ancien tableau 9A), les données des banques nationales et étrangères sont désormais présentées séparément (dans le nouveau tableau B4).

Fin 2013, la BRI a commencé à collecter les positions locales sur une base consolidée, c'est-à-dire les positions à l'échelle mondiale des groupes bancaires sur les résidents des pays d'origine de ces groupes bancaires. Ces données sont plus complètes que celles déclarées par les établissements à l'étranger de banques nationales<sup>④</sup>. Afin de faciliter les comparaisons dans le temps, la BRI publie dans le tableau B4 des données consolidées et non consolidées sur les établissements de banques nationales sis dans le monde entier. Les données sur les banques locales ne sont disponibles que pour les pays de la contrepartie qui sont des pays déclarants aux fins des CBS (d'ailleurs, certains d'entre eux ne déclarent pas encore les positions locales).

Enfin, la BRI a changé le nom de certaines données pour les rendre plus explicites. Dans les CBS, les données sur la base de l'emprunteur direct (*data on an immediate borrower basis*) sont devenues les données sur la base de la

contrepartie directe (*data on an immediate counterparty basis*), tenant ainsi compte du fait que les données couvrent désormais les engagements ainsi que les actifs. En outre, le secteur public (*public sector*) s'appelle à présent secteur officiel (*official sector*) afin de bien montrer qu'il comprend seulement les administrations publiques et les banques centrales, et non les sociétés à capitaux publics.

① Avant fin juin 2012, la BRI collectait des données sur le secteur bancaire et ses sous-secteurs sans ventilation par pays de la contrepartie. Quant aux LBS, elles étaient collectées par pays de la contrepartie selon deux catégories de secteur seulement : tous secteurs (*all sectors*) et secteur non bancaire (*non-bank sector*). ② Avant fin juin 2012, les données non attribuées (*unallocated*) par secteur étaient incomplètes. ③ Il s'agit de l'un des deux types de données non consolidées enregistrées par le passé dans le total de l'ensemble des banques déclarantes. L'autre type de données est les créances transfrontières non consolidées des établissements bancaires dont le siège de la société mère se trouve hors de la zone déclarante BRI (ces créances figurent toujours dans la rubrique total des banques étrangères). ④ Alors que les positions locales sont déclarées par pays d'origine et décrivent les positions consolidées à l'échelle mondiale, les créances des établissements à l'étranger sur les résidents du pays d'origine sont déclarées par le pays où cet établissement est situé et ne prennent donc pas en compte les créances des bureaux situés hors de la zone déclarante des CBS.